

RANDONNÉE ACCOMPAGNÉE - 2018

RETRouvANCE : BUËCH / DEVOLUY

Les villages disparus de Provence
6 jours - 5 nuits

Au sud des Hautes-Alpes et au nord de la Provence, découvrez des villages disparus où paysages et histoire se mêlent en altitude.

Au cœur d'une région aux richesses naturelles abondantes, le Pays du Buëch et le massif du Dévoluy offrent une grande variété de paysages qui portent encore de nombreuses marques de leur histoire.

Un guide vous accompagnera tout au long de votre circuit pour vous les faire découvrir.

Cette randonnée pédestre de 6 jours et 5 nuits suppose une bonne condition physique car vous évoluerez en moyenne montagne. Mais la formule accompagnée évite le portage : hormis le pique-nique et les affaires de la journée, les bagages sont acheminés d'étape en étape.

Vous aurez donc tout loisir de profiter du charme des lieux pendant la journée, et de vous reposer en soirée dans d'anciennes maisons forestières rénovées dans la tradition montagnarde. Le tout pour un niveau de qualité inégalé en altitude.

POINTS FORTS DE CE SEJOUR :

> Un pays d'exceptions

Le territoire traversé est marqué par l'empreinte de l'histoire : troglodytes préhistoriques, anciens couvents, villages abandonnés au XIXe siècle, épopées des grands alpinistes et des reboisements.

Les richesses naturelles sont incomparables : sapinières mystérieuses, alpages d'altitude, pierriers ensoleillés, falaises calcaires, mélèzeins, gorges creusées par des torrents rafraîchissants...

L'abondance et la variété de sa flore et de sa faune en font l'une des régions les plus riches des Alpes françaises. Les sangliers, chevreuils, cerfs, chamois et mouflons en ont reconquis l'espace. Elle abrite pas moins de 103 espèces avifaunes dont l'Aigle royal, le Tétrasyre, le Pic noir, le Lagopède alpin, le hibou Grand Duc... que vous pourrez découvrir au détour des sentiers.

> Un hébergement dans des gîtes de randonnées confortables et chaleureux, totalement isolés au sein d'une nature grandiose.

Avec Retrouvance® Buëch-Devoluy, l'ONF a ouvert pour la première fois ses relais forestiers à l'intérieur d'anciennes maisons rénovées dans la tradition montagnarde.

Réservés à chaque groupe structuré, ces bâtiments offrent un bon confort, avec chambres doubles ou triples (sauf à Recours) équipées de salles de bains, wc, eau chaude et électricité (photovoltaïque ou micro-hydraulique).

Un salon détente et une salle à manger - avec cheminée ornée d'une décoration illustrant l'histoire du site - complètent l'accueil et offrent une ambiance authentique.

> Une organisation originale

Dès l'arrivée à Veynes, les randonneurs sont pris en charge par un accompagnateur du pays, formé spécialement pour le circuit (sauf pour les groupes en liberté).

La logistique de l'ONF achemine les bagages d'étape en étape, libérant ainsi les marcheurs du poids des sacs.

La nourriture, à base de produits du terroir, est cuisinée par les fermes-auberges locales. Chacun compose selon son goût son menu pour le pique-nique de la journée.

La découverte de la faune et des richesses naturelles pourra être complétée au cours du séjour par l'intervention d'un agent forestier.

Et découverte également du métier de forestier au cours de votre séjour.

Réservation :

Office de Tourisme des Sources du Buëch

Avenue Commandant Dumont

05400 VEYNES

04 92 57 27 43

resa@sources-du-buech.com

Production :

Office National des Forêts

Service RETROUVANCE

1 Allée des Fontainiers

04 000 Digne les Bains

retrouvance.buech@onf.fr

D'autres séjours sont possible: séjour VTT, équestre, photos randonnées. Nous consulter.

PROGRAMME

Jour 1

GARE VEYNES AGNIELLES (1010 m) (550 m de dénivelé – 4 heures)

Accès au gîte d’Agnielles par les cols de Cuberselle, de Combe-Noire et de Berthaud. Installation, dîner et petit-déjeuner au relais forestier, dans un bâtiment du 16ème/17ème siècle, voûté sur deux niveaux, situé au cœur du village abandonné qui comptait encore au début du 20ème siècle une centaine d’habitants. Les repas seront préparés par le restaurant Le Cytise à La Faurie.

Jour 2

AGNIELLES RECOURS (1260 m) (800 m de dénivelé - 6 heures)

Après la montée au sommet de l’Aup, magnifiques points de vue sur la région, passage par le col de l’Eschaup et le col de Recours, secteur riche en faune, où, cerfs, chamois, aigles et vautours se côtoient. Dîner et nuit dans la maison construite sur les lieux d’une ancienne bergerie, pour les reboisements du début du 20ème siècle, en plein massif forestier de Durbon. Les repas seront préparés par le restaurant Le Cytise à La Faurie.

Jour 3

RECOURS RABIOUX (1240 m) (650 m de dénivelé - 6 heures ...)

par le col du Lauteret. Les plus courageux monteront au col de Plate Contier. Descente jusqu’à la Cluse en Dévoluy à travers des pâturages d’altitude. Arrivée à Rabioux en longeant le pierrier de la montagne d’Arouze (un des plus grand d’Europe). Dîner et nuit dans la maison, dernier vestige d’un hameau où vivaient une dizaine de familles jusqu’au milieu du 19ème siècle. Hautes falaises et immenses pierriers calcaires. Les repas seront préparés par le Refuge du Col du Festre Le Dévoluy.

Jour 4

RABIOUX LES SAUVAS (1343 m) (650 m de dénivelé - 5 heures Rabioux)

Les Sauvas par la fontaine du Vallon. Ilot de mélèzes au milieu de la combe de Mai en plein massif de Bure, au royaume des marmottes et des chamois. Nuit et repas dans l’ancien hameau qui appartenait jusqu’à la révolution à la Chartreuse de Durbon. Aujourd’hui, un four à pain, deux bâtiments exploités en gîtes de groupes par l’ONF, des écuries et le relais forestier offrent un accueil inoubliable au cœur du magnifique cirque naturel de Bure. Les repas seront préparés par le Refuge du Col du Festre Le Dévoluy.

Jour 5

LES SAUVAS CHAUDUN (1350 m) 750 m de dénivelé - 8 heures (facile)

Peut-être l’étape la plus belle et la plus variée par les cols de Matacharre et Conode, la chapelle de la Crotte à travers des mélézins, des alpages, sous l’impressionnant et prestigieux pilier de Bure. L’accès au village ruiné de Chaudun se fera par les gorges du Petit Buëch, aux vasques rafraîchissantes. Nuit et repas dans une superbe maison, ultime vestige d’un village vendu aux Eaux et Forêts en 1895 au cœur d’un cirque immense au bord d’une rivière de montagne. Les repas seront servis par le restaurant du Centre d’Oxygénation du col Bayard.

Jour 6

CHAUDUN RABOU (1155 m) (400 m de dénivelé - 5 heures)

Code : 14BUDPA



De Chaudun à Rabou par le cirque de Chaudun (où vivent plus de 200 mouflons) et le col de Chabanottes. Les rencontres avec la faune sont fréquentes. Arrivée dans le village pittoresque de Rabou, dernier village habité en bout de vallée.

- **Retour**

En minibus.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Le 1er jour **Rendez- vous 14h15** à la gare SNCF de Veynes en tenue de randonnée et équipé d'une gourde d'eau car vous partez directement pour votre première balade.

Comment y aller ?

Accès

Par route : R.D.1075 Grenoble-Sisteron, prendre la direction Veynes-Gap. 2 heures de Lyon ou Marseille.

Par train : Gare S.N.C.F. de Veynes/Dévoluy arrêt de tous les trains en provenance de Paris, Lyon, Marseille, Valence, Grenoble et en direction de Gap et Briançon.

Cartographie

1/25 000° IGN – Série TOP 25 – 3327 ET - **DEVOLUY – OBIYOU – PIC DE BURE**

1/25 000° IGN – Série TOP 25 – 3338 ET – **SERRES – VEYNES – HAUT BUËCH – BOCHAIINE**

DISPERSION

Vers **16h30**, gare de Veynes/Dévoluy.

NIVEAU

Pour randonneur moyen, de 4 à 8 heures de marche par jour sans portage (sauf le pique-nique et les affaires pour la journée). Dénivelés positifs : entre 400 m à 800m d'altitude. Bonne condition physique. Pas de difficulté technique sauf **passages vertigineux le jour 6**.

HEBERGEMENT

Au sud des Hautes-Alpes et au nord de la Provence, paysages et histoire se mêlent en altitude. Au cœur d'une région aux richesses naturelles abondantes, le Pays du Buëch et le massif du Dévoluy offrent une grande variété de paysages qui portent encore de nombreuses marques de leur histoire ; troglodytes préhistoriques, anciens couvents, villages abandonnés au XIXe siècle, épopées des grands alpinistes et des reboisements, de plus, l'abondance et la variété de sa flore et de sa faune en font l'une des régions les plus riches des Alpes françaises.

L'hébergement sera assuré : Dans 5 gîtes forestiers. Les gîtes O.N.F sont entièrement restaurés. La tradition montagnarde permet de conserver leur caractère architectural d'origine en respectant le lieu et le paysage. Leur aménagement intérieur permet des haltes confortables sur des sites privilégiés.

☑ Le groupe est attendu tous les soirs, par un logisticien qui assurera l'intendance et se chargera d'acheminer d'étape en étape : les bagages et la nourriture (préparée par des prestataires locaux)

☑ Au cours du séjour un agent forestier viendra à votre rencontre pour vous faire découvrir son métier et l'histoire de la forêt qu'il gère.

1ère nuit GITE D'AGNIELLES

Capacité d'accueil : 14 personnes en chambres doubles.

- 5 chambres doubles (capacité 2 personnes x 5 = 10 personnes).

- 1 salle de bain et W.C par chambre + 2 chambres doubles x 2 personnes = 4 personnes) avec 1 salle de bain et 1 W.C commun aux deux chambres.

- 1 salle de restauration,

1 salon de détente

Code : 14BUDPA

2 ème nuit GITE DU RECOURS

Capacité d'accueil : 12 personnes.

- 3 chambres de 4 personnes (sanitaires communs).
- 1 salle de restauration.

3 ème nuit GITE DE RABIOUX

Capacité d'accueil : 12 personnes en chambres doubles.

- 6 chambres doubles (6 x 2) avec 1 salle de bain et 1 W.C. par chambre.
- 1 salle de restauration, 1 salon de détente.

4 ème nuit GITE DE SAUVAS

Capacité d'accueil : 12 personnes en chambres doubles ou triples.

- 3 chambres doubles ou triples avec 1 salle de bain et 1 W.C. par chambre.
- 2 chambres doubles, salle de bain et W.C. communs. - 1 salle de restauration, 1 salon de détente.

5 ème nuit GITE DE CHAUDUN

Capacité d'accueil : 12 personnes en chambres doubles ou triples.

- 3 chambres doubles avec 1 salle de bain et 1 W.C. par chambre
- 2 chambres doubles ou triples, salle de bain et 1 W.C. par chambre.
- 1 salle de restauration, 1 salon de détente.

PORTAGE DES BAGAGES

Le portage des bagages est assuré par un logisticien. Le client n'aura à porter que son piquenique de la journée et quelques affaires personnelles.

GROUPE

Maximum 12 participants

ENCADREMENT

Par un accompagnateur en montagne spécialiste de sa région.

MODIFICATION PARCOURS

Il est important de prendre en considération le fait que l'Accompagnateur En Montagne peut modifier les itinéraires en fonction des conditions météorologique et/ou de terrains et/ou du niveau du groupe. Les itinéraires resteront sensiblement les mêmes, il existe des échappatoires/variantes qui permettent de raccourcir ou de rallonger les journées.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

MATERIEL NECESSAIRE

IMPERATIF: pour faciliter le portage des bagages durant le séjour, géré par le logisticien:

Prévoir un sac à dos ou un **sac de voyage souple**, par personne et d'un **maximum de 10 kg.**

- o Un petit sac à dos de marche.

30/45 litres pour les journées

Code : 14BUDPA

- o Une bonne paire de chaussures de marche souples avec une bonne semelle (type Vibram) et tige montante pour une bonne tenue de la cheville, si possible vous ayant déjà servi.
- o Bâton de marche ou canne télescopique
- o Une veste imperméable et respirant (type gore tex®)
- o Un vêtement de pluie (cape)
- o Un pantalon confortable pour la marche, un short et un survêtement pour le soir
- o Une polaire, un pull-over
- o Une chemise légère à manches longues o Sous-vêtements de rechange
- o Plusieurs paires de chaussettes, paire de gants fins type polaire, bonnet, casquette
- o Une boîte plastique hermétique (contenance 1 litre) pour le conditionnement des pique-niques, couteau, cuillère et fourchette + une gourde 1.5 à 2 litres
- o Mini trousse à pharmacie avec électroplaste, biogaz ou 2ème peau, gaze, désinfectant et aspirine
- o Lunettes de soleil, lampe de poche (frontale de préférence), crème solaire, stick à lèvres
- o Une serviette de toilette
- o Votre appareil photo

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTS •

Les gîtes forestiers sont autonomes en électricité (turbines, photovoltaïque). En 24 volts dans certains bâtis et dans tous les cas ressource limitée. Il ne sera possible de recharger **que du petit matériel** : téléphone portable ou un appareil photo (sèche-cheveux exclus). • Vous n'êtes pas assuré de l'intégralité des **liaisons téléphoniques**. • **Draps et couettes fournis pas besoin de prendre de sac de couchage**. • Communiquer votre **N° de portable** pour le Rdv du jour 1.

DATES ET PRIX

TARIF PUBLIC PAR PERSONNE :

Séjour accompagné : **575€**

Séjour en liberté : **525€** (groupe constitué)

MAI

Lundi 21 mai au samedi 26 juin

JUIN

Lundi	04 au	samedi	9	juin
Lundi	11 au	samedi		16 juin
Lundi	18 au	samedi		23 juin
Lundi 25 juin au samedi 30 juin				

JUILLET

Lundi 9 au Samedi 14 juillet
 Lundi 16 au Samedi 21 juillet
 Dimanche 22 au Vendredi 27 juillet
 Lundi 23 au Samedi 28 juillet
 Dimanche 29 juillet au Vendredi 3 août
 Lundi 30 juillet au Samedi 4 août

AOUT

Dimanche 5 au Vendredi 10 août
 Lundi 6 au Samedi 11 août
 Dimanche 12 au Vendredi 17 août
 Lundi 13 au Samedi 18 août
 Lundi 20 au Samedi 25 août

SEPTEMBRE

septembre

Code : 14BUDPA

Dimanche 9 au Vendredi 14

Lundi 17 au Samedi 22 septembre

LE PRIX COMPREND

- 5 nuits / 6 jours en pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 6 (sauf assurance et trajet jusqu'au point de départ), la présence d'un accompagnateur en montagne et d'un logisticien (pour le transport des bagages, l'ouverture et la fermeture des gîtes et la préparation des repas.)

LE PRIX NE COMPREND PAS

- l'assurance,
- les boissons,
- le moyen de transport pour se rendre au lieu de rendez vous.

POUR EN SAVOIR PLUS

FORMULE LIBERTE POUR LES GROUPES CONSTITUES (de 6 à 12 personnes)

Cette formule vous permet de randonner à votre rythme sans vous soucier de l'organisation matérielle du séjour. Les prestations sont identiques à celles du "séjour accompagné", mais sans l'accompagnateur.

Elle comprend :

- les interventions des agents de l'ONF
- l'hébergement et les repas : petits déjeuners, pique-niques, repas du soir
- la logistique : transport des sacs, préparation des repas...
- les transferts en minibus.

Partez tranquille, car vous sont fournis :

- une carte IGN
- un descriptif de l'itinéraire pour ne pas passer à côté des points forts de la randonnée...

Dates & prix

Départs possibles tous les jours, de fin mai à fin septembre (selon disponibilités). Chambre double garantie pour les groupes jusqu'à 10 personnes sauf à l'étape 2 (Agnielles - Recours).

- Prix par personne : 525 €

ASSURANCE MULTIRISQUES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE RAPATRIEMENT, INTERRUPTION DE SEJOUR

ANNULATION DE NOTRE PART

Sud Randos se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. En cas d'insuffisance de participants, vous serez prévenus dans un délai minimum de 21 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

Notre conseil : Si vous vous rendez en train au départ de la randonnée, évitez certains tarifs non modifiables ou non remboursables type Prem's tant que le départ n'est pas assuré.

ANNULATION DE VOTRE PART

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle Sud Randos a pris connaissance du désistement par courrier avec accusé de réception :

Jusqu'à 30 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 50€ par personne.

Entre 30 et 21 jours : 25 % du montant du séjour.

Entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour.

Entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.

A moins de 2 jours du départ : la totalité du montant du séjour.

Les remboursements seront fait dans un délais de 60 jours maximum après annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant, non respect de nos conditions particulières de vente ou des consignes de sécurité.

CAS PARTICULIERS CONCERNANT LES VOYAGES A L'ETRANGER

Cas Particuliers concernant les voyages avec titre de transport (billet d'avion ou de train) Dans le cas d'un billet d'avion, de train ou tout autre titre de transport, émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation. Dans le cas ou vous auriez acheté votre titre de transport par vos propres moyens, aucun remboursement ne pourra être effectué si le séjour venait à être annulé.

FRANCHISE SUD RANDOS

Une franchise forfaitaire en complément des frais d'annulation ci dessus, pour frais de dossier, de 50€ par personne sera appliquée pour chaque annulation.

Nota : Le complément de remboursement par l'assureur sera réalisé suivant les conftion du contrat et avec également une franchise propre.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES ASSURANCE MULTIRISQUES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE RAPATRIEMENT, INTERRUPTION DE SEJOUR

Nous proposons une assurance multirisques. Elle est facturée séparément (3,9 % du coût du voyage). Ce contrat d'assurance est souscrit auprès de MMA Europ Assistance.

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Assistance – Annulation – Interruption de séjour Open Odyssée Vagabondages n° 58 223 429 joint à votre dossier.

Il est disponible sur www.sudrandos.com ou sur simple demande.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

L'ASSURANCE ANNULATION

La garantie de l'assuré

Code : 14BUDPA

prend effet dès son inscription et

cesse lors de son départ.

Les événements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol de la carte d'identité, du passeport
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Dans les cas de mutation professionnelle, de modification ou de refus des dates de congés payés, de vol de la carte d'identité ou du passeport, une franchise de 20 % est applicable avec un minimum de 30 € par personne.

Dans les autres cas, une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.

L'ASSURANCE FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE RAPATRIEMENT, INTERRUPTION DE SEJOUR :

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'Europ Assistance sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 15 300 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 3 100 €,
- l'assistance en cas de perte ou vol de papiers,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 8000 € par assuré,
- ...

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie frais de recherche et secours.

EXTRAIT DES NOS CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE SEJOURS

QUAND RESERVER ?

De toute façon, le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription est prise en compte.

COMMENT RESERVER ?

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé, accompagné d'un acompte de 30% (à plus d'un mois du départ) ou de la totalité du règlement (à moins d'un mois).

A moins de 8 jours du départ le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit.

CAS PARTICULIER D'UNE RESERVATION DE SEJOUR LIBERTE

L'organisation de nos séjours en liberté ne nous permet pas de vous proposer de prendre une « OPTION » sur une date. Votre inscription sera donc forcément une réservation ferme est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé, accompagné d'un acompte de 30% (à plus d'un mois du départ) ou de la totalité du règlement (à moins d'un mois).

A moins de 10 jours du départ nous nous réservons la possibilité de refuser votre réservation ou de vous facturer 50€ supplémentaires par personnes pour le traitement « très particulier » de votre dossier. Le paiement devra alors être obligatoirement effectué par carte de crédit.

MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire français à l'ordre de Sud Randos (préciser au dos de votre chèque le nom des personnes concernées si vous réglez pour le compte de quelqu'un d'autre).

Par chèques vacances. Sud Randos est habilité par l'ANCV à recevoir des chèques vacances en règlement des prestations.

Par carte de crédit Visa ou Mastercard. Dans ce cas, indiquez très lisiblement votre numéro de carte, la date d'expiration, les trois derniers chiffres du code inscrit au dos de votre carte, ainsi que votre signature (obligatoire) au bas du bulletin d'inscription.

Si vous n'habitez pas en France, nous vous conseillons de payer par virement bancaire. Attention : si vous payez l'acompte par carte bancaire, sauf avis spécial de votre part, le solde sera débité également par carte bancaire, un mois avant la date de votre départ.

CONDITIONS GENERALES VENTES

Les conditions générales de vente de Sud Randos sont disponibles en ligne sur notre site : <https://www.sudrandos.com/condition-de-ventes#cgv>. Un extrait est fourni avec les fiches techniques et/ou le bulletin d'inscription. Elles sont réputées être acceptées par le client au moment du versement de l'acompte.

ACCUSE DE RECEPTION

Lorsque nous sommes en possession de votre bulletin d'inscription et de votre acompte, nous vous envoyons un accusé de réception vous informant si d'ores et déjà si votre randonnée est assurée.

CONFIRMATION

Lorsque la randonnée est assurée, nous vous adressons vos documents de voyage environ 10 jours avant votre départ. Ceux-ci comprennent la convocation, votre facture, la documentation de l'assurance et tous les éléments complémentaires nécessaires à l'organisation de votre randonnée. Pour les voyages à l'étranger, une convocation à l'aéroport vous parviendra au plus tard huit jours avant le départ.

FICHE TECHNIQUE

Code : 14BUDPA

Pour chaque programme, nous vous ferons parvenir au moment de votre inscription (ou auparavant si vous le souhaitez), une fiche technique comportant tous les détails pratiques : accès routier, accueil gare, horaires, équipement à prévoir, etc...

ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la réglementation de notre profession, SUD RANDOS est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

PAIEMENT

Votre inscription ne sera prise en compte qu'avec le versement d'un acompte représentant 30 % du prix du séjour choisi (ou la totalité à moins d'1 mois du départ). Pour effectuer un règlement, vous pouvez utiliser un chèque bancaire ou postal, votre carte bancaire, des chèques vacances (nous sommes affiliés à l'ANCV), ou un virement bancaire ou postal. Pour les règlements depuis l'étranger, nous conseillons vivement les paiements par carte bancaire, ce pour vous éviter des frais. Enfin, sachez que nous n'accusons pas réception de vos versements.

CONTESTATION

Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du tribunal de commerce de Montpellier. SUD RANDOS est une association qui a reçu une habilitation tourisme sous le numéro : HA 034980001, ainsi qu'une immatriculation ATOUR France : **IM034110035**

RESPONSABILITE

SUD RANDOS se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe ainsi que de modifier, si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur qui reste seul juge sur le terrain. Aucune indemnité ne saurait être due.

MODIFICATION DE LA RESERVATION

ATTENTION ! Des frais de dossier (50 € par personne) pourront être retenus pour tout changement sur la réservation déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...). Votre randonnée commencée, pour des raisons évidentes d'organisation, vous devez impérativement suivre le programme tel qu'il vous a été confirmé. Il ne sera alors plus possible de modifier vos dates et lieux d'hébergement. Vous pourrez nous demander une nouvelle réservation confirmant vos modifications (changement du type de chambre, date de départ, nombre de personnes...). Cette nouvelle réservation sera facturée au tarif normal du séjour, incluant les frais d'annulation selon nos CGV du séjour concerné.

ADHESION

La réservation d'une prestation, ou la participation à l'un de nos séjours ou activités, inclus l'adhésion à l'association SUD RANDOS. Le bénéficiaire du circuit ou de la prestation devient adhérent pour l'année civile en cours. Le montant de l'adhésion est voté en assemblée générale.

ECOTOURISME

CHARTRE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTEGES

SUD RANDOS est la première agence associative Européenne à obtenir le label Ecotourisme !

A l'issue de la réunion de la Section Française de la Fédération Europarc, le 16 avril 2014, SUD RANDOS a obtenu l'agrément Ecotourisme au titre du volet III de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés. Cette certification témoigne de l'engagement de SUD RANDOS dans le développement d'un tourisme responsable selon les 3 piliers de la Charte : Social, Environnemental et Économique.

SUD RANDOS a été soutenue par le Parc Naturel Régional des Grands Causses en Aveyron.

BONNES PRATIQUES DE LA RANDONNEE

Le patrimoine naturel est riche mais fragile. En balade, respectez la nature pour la conserver intacte...

Soyez curieux... mais discrets :

Si vous voulez observer les animaux sauvages, sachez que moins vous ferez de bruit et plus vous aurez de chance de les apercevoir. A certaines périodes de l'année quelques parcours seront modifiés pour ne pas déranger les animaux en période de reproduction.

Fermez les portes derrière vous :

Chicanes, portillons, barrières... ne sont pas là par hasard. Ni pour faire beau sur les chemins. Tous ces aménagements ont été spécialement installés pour garder les animaux, principalement des brebis à l'intérieur des clôtures. En traversant les parcs animaliers, soyez calme et discret pour ne pas nuire aux troupeaux.

Laissez les fleurs où vous les trouvez :

En chemin, vous pourrez admirer de nombreuses espèces végétales mais ne les cueillez pas, nombreuses sont protégées !

Jetez vos déchets :

A la poubelle ! Ne laissez rien d'autre que la trace de vos pas dans la nature. Les déchets peuvent mettre des dizaines voire des milliers d'années avant de disparaître, certains peuvent provoquer des blessures ou des incendies ! Truc d'indien : brûlez vos papiers hygiéniques (en prenant la précaution de ne pas provoquer un incendie...).

Suivez les chemins :

L'itinéraire que nous vous proposons respecte les cultures et les propriétés privées. S'il traverse un champ, contournez le !

Fumée sans feu :

Un simple mégot de cigarette, des braises mal éteintes multiplient les risques d'incendies. Soyez prudent !

Les arbres :

Vous les aimez, mais n'y inscrivez pas vos initiales pour la vie... Elles provoqueraient des blessures irrémédiables porteuses de parasites qui affaiblissent les arbres.

EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS »

La Charte européenne du tourisme durable, qu'est-ce donc ?

- une charte en dix principes, créée par Europarc, la Fédération des espaces protégés européens, signée par plus de 130 espaces protégés, dont 26 en France
- qui a pour vocation de développer dans les espaces protégés un tourisme de qualité dans le respect de l'homme et de son environnement

Etre certifié au titre de la Charte européenne du tourisme durable est **une reconnaissance de notre engagement dans le tourisme durable**, une attestation de la confiance que portent les Parcs naturels à notre entreprise et à sa démarche.

Nos séjours, **créés en partenariat avec les Parcs naturels**, allient beaux paysages, découverte de patrimoines naturels et culturels d'exception, activités de pleine nature. La rencontre et l'échange, aussi, avec les hommes et femmes qui vivent ces territoires au quotidien.

Des séjours 100% Parcs naturels et naturellement développement durable.

Les 10 principes qui guident notre partenariat avec les Parcs naturels :

- 1/ Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé
- 2/ Elaborer et mettre en œuvre une politique de tourisme durable et un plan d'action pour l'espace protégé
- 3/ Protéger et mettre en œuvre l'héritage naturel et culturel de l'espace protégé, pour et par le tourisme, le protéger d'un développement touristique abusif
- 4/ Proposer aux visiteurs une expérience de grande qualité pour tous les aspects de leur visite
- 5/ Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale
- 6/ Promouvoir les produits touristiques spécifiques permettant la découverte et la compréhension de ce paysage
- 7/ Approfondir la connaissance de l'espace protégé et les questions de viabilité parmi les parties concernées par le tourisme
- 8/ Veiller à ce que le tourisme soutienne, au lieu de diminuer, la qualité de vie des habitants locaux
- 9/ Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, au sujet des qualités particulières de la zone
- 10/ Surveiller et influencer les flux de visiteurs afin de réduire les impacts négatifs

Il y a bientôt 30 ans, ce qui a rassemblé les agences de randonnées au sein du réseau VAGABONDAGES, ce sont des valeurs aujourd'hui dans l'air du temps :

- Implantation et vie de nos équipes en milieu rural.
- Implication dans la vie locale et ses projets.
- Respect de l'environnement.

Toutes les agences du réseau VAGABONDAGES sont différentes, mais elles se rassemblent autour de valeurs communes. Nous avons choisi de travailler ensemble et de partager nos passions et nos randonnées !

Aujourd'hui, les séjours VAGABONDAGES vous proposent de partager nos valeurs et notre engagement, en devenant vous aussi acteurs de votre randonnée.

Devenir acteur cela peut être :

- Vivre un temps privilégié avec chacune des rencontres (en chemin, en découverte, à l'étape, avec votre hôte, votre accompagnateur, les agriculteurs, ...).
- Utiliser autant que possible les transports en communs.
- Avoir le choix ou non de porter ses bagages. Le confort a des exigences? La question vous sera posée. Des solutions alternatives au transport des bagages pourront vous être proposées.
- Favoriser, consommer les productions locales pour une juste rémunération de chacun.
- Prendre plaisir à la dégustation de produits locaux de saison.

Etre acteur, c'est également, à l'issue de votre randonnée, prendre le temps de nous faire partager votre vécu et votre ressenti. Vous participez ainsi activement à l'évolution et à l'amélioration du séjour dans le respect de nos valeurs communes.

Randonner :

C'est se mettre à l'écoute de son corps et de tout ce qui l'entoure.

C'est aussi s'arrêter pour s'émerveiller, s'ouvrir à la nature.

C'est aller à la rencontre de l'autre au détour d'un sentier ou d'un village.

C'est apporter une dimension humaine à la découverte d'un pays.

Et enfin...

N'oubliez pas que le succès complet de votre randonnée dépendra en grande partie de la capacité de chacun à participer pleinement à la vie de groupe, à laisser ses soucis de côté pour quelques jours. Nous ferons tout pour vous laisser un souvenir inoubliable de vos vacances, à vous de venir les vivre avec plaisir et humour

Idée sympa :

Vivez un moment de convivialité et de gourmandise, en partageant un échantillon de votre terroir pour le faire découvrir à vos compagnons de marche si vous rejoignez une groupe qui se constitue de personnes venues d'horizons divers.

SI NOUS N'AVONS PAS REPONDU A TOUTES VOS QUESTIONS N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :

SUD RANDOS - rue du Pontil - 12490 ST ROMÉ DE CERNON .

Renseignements : 06 48 20 71 48

Urgences : 06 52 40 80 34

mail : contact@sudrandos.com site internet : <https://www.sudrandos.com>

A très bientôt sur nos chemins, l'équipe de Sud Randos.

Code : 14BUDPA